



Enghien les bains, le 28 mai 2019

**A l'attention des parents d'élèves de 3<sup>ème</sup>**

## **Epreuve d'éducation à la sécurité routière ASSR2 2019**

Dans le cadre de l'éducation à la Sécurité Routière, les élèves de 3<sup>ème</sup> passeront les épreuves obligatoires de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR) niveau 2 le :

**Mardi 4 juin 2019**

**De 14h20 à 15h15**

Pour se préparer à l'épreuve, les élèves ont la possibilité de s'exercer à domicile à l'aide de la plateforme en ligne qui propose l'ensemble des questions corrigées et commentées : <http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/> (accessible sur ordinateurs et tablettes reliées à Internet) et sur le site internet de l'établissement.

**La correction, commentée, sera effectuée avec les élèves à l'aide des grilles de réponses en marge des épreuves.** Cette correction doit être appréhendée comme outil de remédiation, notamment pour les élèves qui passeront l'épreuve de rattrapage.

**L'épreuve de rattrapage est prévue le mardi 11 juin de 8h55 à 9h50.**

*Pour rappel, les ASSR1 (en classe de 5<sup>e</sup>) et ASSR2 (en classe de 3<sup>ème</sup>) sont obligatoires pour l'inscription au permis de conduire (permis deux roues et permis voiture) : les attestations délivrées par l'établissement sont donc à conserver précieusement.*

LIVIA GARSAULT  
Directrice du Collège